



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 1/23
Version: 1.5

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: **SketchPaint Boîte A**
Synonyme: Peinture de tableau blanc – Peinture effaçable à sec

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Une surface lisse traitée avec SketchPaint est inscriptible et effaçable avec la plupart des marqueurs de tableau blanc.
Composant d'un produit à deux composants.
Catégorie de produit: PROC19 (activités manuelles avec contact physique de la main), PROC10 (application au rouleau ou au pinceau).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant: MagPaint Europe B.V.
Riezenweg 2
7071 PR Uift
PAYS-BAS

Tél.: +31 (0) 315 38 64 73

Courriel: info@magpaint.com

Site Web: www.magpaint.com

Fournisseur: Puag AG
Oberebenestrasse 51
CH-5620 Bremgarten 2

Tél.: +41 56 648 88 00

Fax: +41 56 648 88 60

Email: info@puag.ch

Site Web: www.puag.ch

Informations supplémentaires:

Personne de contact: Mike Poorthuis
Tél.: +31 (0) 315 38 64 73

Courriel: info@magpaint.com

Heures d'ouverture (jours ouvrables): 9h00-17h00

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays-Bas: Nationaal Vergifingen Informatie
Centrum (NVIC): +31 (0) 30 247 88 88
Belgique: Centre antipoison belge: +32 (0) 70 245 245
Royaume-Uni: UWIC: +44 (0) 29 204 16388
France: FDS: + 33 (0)1 45 42 59 59
La suisse: Tox Info Suisse (STIZ): 145 (en Suisse)
+41(0)44 2 51 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme au règlement (CE) N°1272/2008

Acute Tox. 4; H332 - STOT SE3; H335 - Skin Sens. 1; H317 - Eye Dam. 1; H318 - Aquatic Chronic 3; H412 - Repr. 2; H361fd.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 2/23
Version: 1.5

2.2. Éléments d'étiquetage



Pictogrammes de danger:

Terme de signalisation:

Mentions de danger:

H317

H318

H332

H335

H361fd

H412

(EUH204

Précautions:

P101

P102

P272

P280

P302 + P352

P305 + P351 + P338

P308 + P313

P403 + P233

P405

P501

Danger.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Nocif par inhalation.

Peut irriter les voies respiratoires.

Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique).

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Tenir hors de portée des enfants.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Garder sous clef.

Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

1,6-Diisocyanatohexane homopolymère,

1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate

et polyoxyéthylène tridécyle éther phosphate.

2.3. Autres dangers

Contient des isocyanates. Porter une protection des yeux / du visage. Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans des lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 3/23
Version: 1.5

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non.
vPvB: Non.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants.

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Description chimique: Préparation comprenant le(s) composant(s) suivant(s) et d'autres composants non classés.

1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère

N° CAS: 28182-81-2
N° CE: 931-274-8
N° index: -
N° REACH: 01-2119485796-17
Teneur (m/m): 50 - 70 %
Danger, 1272/2008/CE: Acute Tox. 4; H332 - STOT SE3; H335 - Skin Sens. 1; H317

1-Isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate

N° CAS: 6846-50-0
N° CE: 229-934-9
N° index: -
N° REACH: 01-2119451093-47
Teneur (m/m): 20 - 40 %
Danger, 1272/2008/CE: Aquatic Chronic 3; H412 - Repr. 2; H361fd

Polyoxyéthylène tridécyle éther phosphate

N° CAS: 9046-01-9
N° CE: polymère
N° index: -
N° REACH: -
Teneur (m/m): 1 - < 10 %
Danger, 1272/2008/CE: Skin Irrit. 2; H315 - Eye Dam. 1; H318 - Aquatic Chronic 2; H411

Éthyldiisopropylamine

N° CAS: 7087-68-5
N° CE: 230-392-0
N° index: -
N° REACH#: 01-2119973181-39
Teneur (m/m): 0,1 - 2 %
Danger, 1272/2008/CE: Acute Tox. 3; H331 - Eye Dam. 1; H318 - STOT SE 3; H335 - Acute Tox. 4; H302 - Flam. Liq. 2; H225

Acide phosphorique, ester butylique

N° CAS: 12788-93-1
N° CE: 235-826-2
N° index: -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 4/23
 Version: 1.5

N° REACH#:	01-2119970716-27
Teneur (m/m):	0,1 - 2 %
Danger, 1272/2008/CE:	Skin Corr. 1B; H314
Remarque:	Voir section 16.
1,6-Diisocyanate d'hexaméthylène	
N° CAS:	822-06-0
N° CE:	212-485-8
N° Index:	615-011-00-1
N° REACH:	01-21194457571-37
Teneur (m/m):	0,1 - 0,4 %
Danger, 1272/2008/CE:	Acute Tox. 1; H330 - Resp. Sens. 1; H334 - Acute Tox. 4; H302 - Skin Irrit.; H315 - Eye Irrit. 2; H319 - Skin Sens. 1; H317 - STOT SE3; H335
Remarque:	Limites de concentration spécifiques, Resp. Sens. 1 ; H334, Skin Sens. 1 ; H317 ≥ 0,5.
Texte complet des phrases H et EUH: Voir rubrique 16.	

RUBRIQUE 4: Premiers secours.

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:	En cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Utiliser un équipement de protection approprié pour traiter une personne contaminée. Placer les vêtements contaminés dans un sac étanche pour l'élimination.
Contact avec les yeux:	Réagit avec l'humour aqueuse. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau (pendant au moins 15 minutes) tout en maintenant les paupières ouvertes. Puis consulter immédiatement un médecin / ophtalmologiste.
Contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés immédiatement. Laver immédiatement la peau exposée avec du polyéthylène glycol ou, à défaut, avec beaucoup d'eau et du savon. Ne pas utiliser de solvants ou diluants. En cas d'irritation persistante ou de sensibilisation, consulter un médecin / dermatologue.
Ingestion:	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin. Garder la victime au repos. Rincer soigneusement la bouche de la personne avec de l'eau, lui faire cracher l'eau de rinçage. NE PAS provoquer de vomissement.
En cas d'inhalation d'aérosol ou de vapeur dans des concentrations élevées:	Emmener la personne à l'air libre et la garder au chaud. Éviter l'effort physique. Consulter immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin. NE JAMAIS tenter de faire vomir. Rincer soigneusement la bouche de la personne avec de l'eau, lui faire cracher l'eau de rinçage. Ne rien donner à boire. Appliquer la respiration artificielle si la respiration est irrégulière ou a cessé. Ne rien donner à manger ni à boire. Desserrer les vêtements serrés, comme un col de chemise, une cravate ou une ceinture. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et appeler un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 5/23
 Version: 1.5

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation: Gorge sèche / douloureuse. Toux. Irritation des voies respiratoires. Irritation nasale. Écoulement nasal. Risque d'asphyxie dans des espaces confinés. Le produit contient des isocyanates. Compte tenu des propriétés de ce composant, et compte tenu des données toxicologiques disponibles sur des préparations similaires, le produit peut provoquer une irritation et/ou une sensibilisation aiguë des voies respiratoires. Des symptômes d'asthme, des difficultés respiratoires ou une oppression thoracique peuvent se produire. L'exposition à des concentrations de vapeur supérieures à la limite d'exposition professionnelle peut entraîner des effets indésirables tels que l'irritation des muqueuses et des voies respiratoires, des reins et des troubles hépatiques ainsi que des troubles du système nerveux central. Les signes et symptômes de l'exposition incluent toux, maux de tête, essoufflements, sensations d'oppression dans la poitrine, symptômes pseudo-grippaux transitoires. Les effets peuvent être retardés pendant des heures (risque d'inflammation des voies respiratoires. Risque d'œdème pulmonaire. Difficultés respiratoires).

Contact avec la peau: Picotement de la peau.

Contact avec les yeux: Réagit avec l'humour aqueuse. Irritant. Larmolement.

Ingestion: Irritation primaire des muqueuses: irritant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Traitement médical supplémentaire: Traitement symptomatique et de soutien, comme prescrit. Traitement symptomatique (décontamination, contrôle des fonctions vitales). Aucun antidote spécifique connu. Pour prévenir un œdème pulmonaire: aérosol doseur contenant des corticostéroïdes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre les incendies.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: Utiliser du CO₂, de la poudre ABC, de la mousse anti-alcool ou de l'eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité: Le matériau réagit avec l'eau, ne pas utiliser de jet d'eau direct.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers: Un incendie produira une épaisse fumée noire. Porter un équipement de protection respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut constituer un danger pour la santé. En cas d'incendie, des vapeurs nocives et toxiques peuvent être libérées, telles que du dioxyde de carbone, du monoxyde de carbone, du cyanure d'hydrogène, des oxydes d'azote, des isocyanates.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des pompiers: Pour les sapeurs-pompiers, une protection de la bouche et du nez avec une alimentation en air autonome (appareil respiratoire) et des vêtements de protection (chimique)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 6/23
Version: 1.5

Informations complémentaires:	complets sont obligatoires. Faire appel à du personnel qualifié bien informé sur les dangers de ce produit. Après utilisation, nettoyer soigneusement le matériel (douche, nettoyage rigoureux et vérification des vêtements). Si des contenants fermés sont exposés au feu, les refroidir à l'eau. Éviter tout contact direct du liquide avec l'eau. Empêcher l'eau de lutte contre l'incendie de pénétrer dans le système d'égouts. Faire face au vent.
-------------------------------	--

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	Porter un équipement de protection individuelle approprié, y compris des lunettes de sécurité, des vêtements de protection individuelle et des gants résistants aux produits chimiques lors du nettoyage des déversements. Aérer la zone. Éviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Garder les personnes à distance et face au vent.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Si cela se produit, informer les autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou les nappes souterraines.
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	Contenir et recueillir les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles, p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans un récipient approprié. La zone doit être immédiatement nettoyée avec un détergent approprié. Un tel détergent ou agent de neutralisation peut être fabriqué en mélangeant: eau (95 %) / ammoniaque à 8 % et savon liquide (2 %). En variante, la moitié de l'eau peut être remplacée par de l'éthanol ou de l'isopropanol. Ajouter également le mélange ci-dessus pour le déversement et le laisser dans un <u>récipient non scellé</u> pendant quelques jours.
6.4. Référence à d'autres rubriques	Informations concernant la manipulation sans risque - voir la rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir la rubrique 8. Informations concernant l'élimination - voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Manipulation:	Lors de la manipulation, respecter les mesures de précaution habituelles pour les produits chimiques. Une hygiène stricte est nécessaire. Voir la rubrique 8 pour la protection personnelle. Les personnes souffrant d'asthme, d'allergies ou de troubles chroniques ou aigus des voies respiratoires ne doivent pas
---	--



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 7/23
 Version: 1.5

manipuler ce produit. Le contact avec la peau et les yeux, ainsi que l'inhalation des vapeurs, doivent être évités. Ne pas fumer, manger ou boire dans la zone de travail. Assurer la ventilation / aspiration dans les lieux de travail fermés. Lors de la pulvérisation, utiliser une protection respiratoire. Protéger de l'humidité. Les produits fraîchement fabriqués à partir d'isocyanates peuvent contenir des isocyanates n'ayant pas réagi et d'autres substances dangereuses. Garder le contenant hermétiquement fermé. Le contact avec l'eau et l'air humide génère du CO₂, qui génère une pression dans des contenants scellés. Danger d'éclatement lorsque le contenant est fermé de manière étanche au gaz. Rouvrir les contenants usagés avec prudence.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Protéger de l'humidité. En combinaison avec l'humidité, une surpression de CO₂ peut se développer. Ne pas exposer à la chaleur et à la lumière directe du soleil. Tenir à l'écart de l'eau, des oxydants, des amines, des polyols et des bases et acides forts. Tenir à l'écart des aliments, des stimulants et des aliments pour animaux. Ne pas fumer. S'assurer que le produit n'est pas accessible aux personnes non autorisées. Les contenants entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Remplir l'espace au-dessus du niveau de liquide de préférence sous azote anhydre. Garder sous clef.

Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients: De préférence, garder dans l'emballage d'origine.

Matériau d'emballage, approprié: Récipient d'origine, boîte revêtue, acier inoxydable, polyéthylène.

Matériau d'emballage, inadapté: Papier, carton, cuivre, alliages de cuivre, laiton, étain.

Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune: Conserver à l'écart des oxydants, des bases et acides forts, des solvants protiques, des amines et des alcools.

Autres indications sur les conditions de stockage: Température de stockage recommandée 1 - 49 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations associées disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs limites à surveiller sur le poste de travail:		
Informations produit: N° CAS: 822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	
TWA 8 h	mg/m ³ (ppm)	0,04 (-) ancienne valeur néerlandaise 0,034 (0,005) Belgique 0,035 (0,005) Allemagne, Danemark, Norvège, Autriche, Espagne 0,02 (0,002) Suède 0,02 (-) Suisse 0,075 (0,01) France



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 8/23
 Version: 1.5

TWA 15 minutes		0,04 (-) ancienne valeur néerlandaise 0,15 (0,02) France 0,035 (0,005) Autriche 0,03 (0,005) Suède 0,02 (-) Suisse		
Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère N° CAS: 28182-81-2	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	1	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	0,5	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	-	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 9/23
 Version: 1.5

DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: 1-Isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate N° CAS: 6846-50-0	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	110	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	5 (fournisseur de référence)	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	17,62 (fournisseur de référence)	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	5 (fournisseur de référence)	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	4,35 (fournisseur de référence)	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie orale	5 (fournisseur de référence)	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 10/23
 Version: 1.5

DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: Éthyl-diisopropylamine N° CAS: 7087-68-5	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	12,6	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	12,6	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	4,2	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	2,96	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	4,2	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,5	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie orale	1,05	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	0,5	mg/m ³	Population générale



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 11/23
 Version: 1.5

				Local
Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: Acide phosphorique, ester butylique N° CAS: 12788-93-1	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	123,7	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	872,4	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	-	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	10	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	35,3	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	61,9	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	215,1	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme voie orale	61,9	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	5	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	8,7	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie orale	5	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 12/23
 Version: 1.5

Composants dangereux avec DN(M)EL:				
Informations produit: Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène N° CAS: 822-06-0	Exposition	Valeur	Unité	Population / Effets
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	0,07	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	0,07	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs Local
DN(M)EL	Inhalation à long terme	0,035	mg/m ³	Travailleurs Local
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	sensibilisation	mg/kg mc/jour	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Inhalation à long terme	0,035	mg/m ³	Travailleurs Systémique
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local
DN(M)EL	Court terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Court terme Voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie orale	-	mg/kg mc/jour	Population générale Systémique
DN(M)EL	Long terme voie percutanée	-	mg/kg mc/jour	Population générale Local
DN(M)EL	Long terme inhalation	-	mg/m ³	Population générale Local

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 13/23
 Version: 1.5

Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: 1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère N° CAS: 28182-81-2	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,127	mg/l	Eau douce
PNEC	0,0127	mg/l	Eau de mer
PNEC	1,27	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	38,28	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	266,7	g/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	-	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	53,2	g/kg tpl	Sols
PNEC	-	mg/l	Voie orale
Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: 1-Isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate N° CAS: 6846-50-0	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,014	mg/l	Eau douce
PNEC	0,0014	mg/l	Eau de mer
PNEC	-	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	3	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	5,29	g/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	0,529	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	0,926	g/kg tpl	Sols
PNEC	83,3	mg/l	Voie orale
Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: Éthyldiisopropylamine N° CAS: 7087-68-5	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,173	mg/l	Eau douce
PNEC	0,017	mg/l	Eau de mer
PNEC	0,281	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	9,12	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	41,09	g/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	4,11	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	8,12	g/kg tpl	Sols
PNEC	-	mg/l	Voie orale
Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit: Acide phosphorique, ester butylique N° CAS: 12788-93-1	Valeur	Unité	Compartiment
PNEC	0,01	mg/l	Eau douce
PNEC	0,001	mg/l	Eau de mer
PNEC	1	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	100	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	0,392	g/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	0,0392	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	0,0197	g/kg tpl	Sols
PNEC	4	mg/l	Voie orale
Composants dangereux avec PNEC:			
Informations produit:	Valeur	Unité	Compartiment

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 14/23
 Version: 1.5

Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène N° CAS: 822-06-0			
PNEC	0,0774	mg/l	Eau douce
PNEC	0,00774	mg/l	Eau de mer
PNEC	0,774	mg/l	Rejets intermittents
PNEC	8,42	mg/l	SE (station d'épuration)
PNEC	0,01334	mg/kg tpl	Sédiments eau douce
PNEC	0,001334	mg/kg tpl	Sédiments eau de mer
PNEC	0,0026	mg/kg tpl	Sols
PNEC	-	mg/l	Voie orale

8.2. Contrôles de l'exposition

Remarque:

Le matériau fait partie d'un système à deux composants. Pour les contrôles de l'exposition, voir également la rubrique 8 de la fiche de données de sécurité de SketchPaint can B.

Protection individuelle:

Les personnes souffrant d'asthme, d'allergies ou de troubles chroniques ou aigus des voies respiratoires ne doivent pas manipuler ce produit. Assurer une ventilation adéquate, qui devrait être obtenue par l'utilisation de la ventilation locale et une bonne ventilation générale. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Tenir à l'écart des produits alimentaires et des boissons.
 Douches d'urgence.

Protection de la bouche et du nez:

Ventilation adéquate (coefficient de ventilation > 1). Utiliser seulement dans un endroit bien aéré. Protection respiratoire en cas de dégagement de vapeurs / aérosols. Filtre combiné pour les gaz / vapeurs organiques, inorganiques, inorganiques acides et basiques (par exemple EN 14387 type ABEK, A1 ou, à défaut, EN 149 Filtre de type A). Lors de la pulvérisation: appareil respiratoire autonome.

Peau et corps:



Porter des vêtements de travail de protection et des gants appropriés. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver soigneusement si la peau entre en contact avec le produit. Ranger les vêtements de protection à part. Douches d'urgence.

Mains:



Se laver les mains (et / ou le visage) soigneusement avant les pauses et à la fin du travail. Porter des gants de protection si un contact avec la peau risque de se produire (EN 374). Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales. Pour une utilisation prolongée ou répétée: porter des gants de caoutchouc nitrile (épaisseur 0,4 mm) ou butyle (épaisseur 0,7 mm). Le chlorure de polyvinyle (PVC) (épaisseur 0,7 mm) et le polyéthylène stratifié (PE stratifié, épaisseur 0,1 mm) ne conviennent pas. Les gants contaminés doivent être remplacés. Des crèmes protectrices peuvent être appliquées pour protéger la peau exposée. Cependant, ne pas utiliser ces crèmes après l'exposition. En cas de contact avec un produit à deux composants qui vient de finir de réagir, l'utilisation de gants résistants aux produits chimiques est recommandée.

Yeux:



Lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).
 Douche oculaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 15/23
Version: 1.5

Procédures de mesure: Afin d'établir la conformité avec une limite d'exposition et afin d'établir que l'exposition est correctement contrôlée, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone d'inhalation ou dans l'espace de travail général.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: Ne pas disperser les résidus de produits dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Apparence

Forme: Liquide.
Couleur: Clair, transparent.
Odeur: Neutre.
Seuil olfactif: Non déterminé.
Valeur du pH: Non déterminée.

Changement d'état

Point de fusion / intervalle de fusion: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point éclair: > 100 ° C.

Inflammabilité (solide, gaz): Non déterminée.

Température d'auto-inflammation: Non déterminée.

Limites d'explosibilité

Inférieure: Non déterminée.

Supérieure: Non déterminée.

Pression de vapeur: Non déterminée.

Densité de vapeur: Non déterminée.

Densité relative: 1,068 - 1,088 (eau = 1).

Taux d'évaporation: Non déterminé.

Solubilité dans l'eau: Librement soluble, réactif.

Coefficient de partage (n-octanol / eau): Non déterminé.

Viscosité

Dynamique: Non déterminée.

Cinématique: 57 - 63 KU à 25 °C (viscosimètre Stormer, méthode ASTM D-562).

Propriétés explosives: Non déterminé.

Propriétés comburantes: Non déterminé.

9.2. Autres informations: Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité: Le contact avec les amines et les alcools provoque des réactions exothermiques.

10.2. Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 16/23
 Version: 1.5

Décomposition thermique / Conditions à éviter:	Aucune donnée spécifique disponible.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Peut polymériser avec de nombreux composés, p. ex. les bases (fortes) et les amines. Réagit violemment avec (certains) acides / bases.
10.4. Conditions à éviter	Contact avec l'humidité (y compris de l'air). Températures supérieures à 90 °C. Évitez les basses températures (perte de qualité).
10.5. Matières incompatibles	Conserver à l'écart des oxydants, des bases et acides forts, des solvants protiques, des amines et des alcools. Le produit réagit lentement avec l'eau, entraînant la production de CO ₂ , ce qui peut provoquer l'éclatement des récipients fermés.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peu probable à la température de conservation recommandée et dans les conditions normales d'utilisation. En cas de combustion: formation de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote, cyanure d'hydrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë des composants.

Valeurs de LD/LC50 associées pour la classification:

Informations produit: N° CAS: 28182-81-2	1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère	
Voie orale	LC50	> 2 500 mg/kg (rat femelle, OECD423)
Inhalation	LC50 (4 h)	0,39 mg/m ³ (rat femelle, OECD403)
Voie percutanée	LC50	> 2 000 mg/kg (rat, OECD402)
Informations produit: N° CAS: 6846-50-0	1-Isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate	
Voie orale	LD50	> 2000 mg/kg (rat, OECD425)
Inhalation	LCL0 (6 h)	> 5,3 mg/m ³ (rat, OECD403)
Voie percutanée	LD50	> 2000 mg/kg (lapin, OECD402)
Informations produit: N° CAS: 7087-68-5	Éthyldiisopropylamine	
Voie orale	LD50	317 mg/kg (rat, 92/69/CEE - B.1)
Inhalation	LC50 (4 h)	2,63 mg/l (rat)
Voie percutanée	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Informations produit: N° CAS: 12788-93-1	Acide phosphorique, ester butylique	
Voie orale	LD50	5300 mg/kg (rat, OECD401)
Inhalation	LC0 (1 h)	20,28 mg/l (rat, OECD403)
Voie percutanée	LD50	> 5000 mg/kg (rat, OECD402)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 17/23
 Version: 1.5

Informations produit: N° CAS: 822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	
Voie orale	LD50	959 mg/kg (rat, OECD401)
Inhalation	LC50 (4 h)	124 mg/m ³ (rat, OECD403)
Voie percutanée	LD50	> 7 000 mg/kg (rat, OECD402)

L'évaluation des risques pour la santé qui suit est basée sur une évaluation des divers composants du produit.

Effet irritant primaire.
 Effets sur les yeux: Graves lésions. Réagit avec l'humour aqueuse.
 Effets sur la peau: Picotement. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 Effet sur les organes respiratoires: Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Effets chroniques: Les personnes sensibilisées peuvent présenter des symptômes asthmatiques lorsqu'elles sont exposées à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP (= limite d'exposition professionnelle). L'exposition répétée peut entraîner une incapacité respiratoire permanente.

Mutagénicité sur les cellules reproductrices: Non classifié.

Reprotoxicité et toxicité pour le développement: Contient du 1-isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrat qui est considéré comme suspecté de nuire à la fertilité et qui est suspecté de nuire au fœtus. Contient de l'isocyanate, a montré des effets mutagènes dans différents systèmes de test avec des micro-organismes et des cultures cellulaires. Cependant, ces résultats n'ont pas pu être confirmés dans les essais avec les mammifères. La valeur CSEO du diisocyanate d'hexaméthylène est fixée à 0,034 mg/m³.

Sensibilisation: Contient des isocyanates. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Pour les personnes sensibilisées aux isocyanates, l'exposition à des niveaux même très en dessous de la VLE peut conduire à une réaction allergique grave.

Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques): Contient une petite quantité de N,N-diisopropyléthylamine (N° CAS 7087-68-5, < 2 %); dans des circonstances particulières, l'éthyldiisopropylamine peut former des composés nitrosamines qui s'avèrent cancérogènes dans des études animales.

Autres informations: Aucune autre information importante disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques.

12.1. Toxicité
 Écotoxicité des composants.
 Toxicité pour le milieu aquatique:

Informations produit: N° CAS: 28182-81-2	1,6-Diisocyanatohexane, homopolymère	
Poisson	LL0 (96 h)	≥ 82,8 mg/l (brachydanio rerio, méthode UE C.1)



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 18/23
 Version: 1.5

Cladocères Algues	EL50 (48 h) CE50 (72 h) ErC10 (72 h)	127 mg/l (daphnia magna, méthode UE C.2) 370 mg/l (desmodesmus subspicatus, méthode UE C.3) > 1 000 mg/l (desmodesmus subspicatus, méthode UE C.3)
Persistance et dégradabilité	DBO28 DT50	1 % (UE C.4-E, non publié) DT50 3 h (photolyse) ((25 °C, AOPWIN v1.92, évaluation interne) 7,7 h (hyd., 23 °C, ASTM D4666, évaluation interne)
Potentiel de bioaccumulation Mobilité dans le sol Comportement dans les stations d'épuration	FBC Log Koc EC50 (3 h)	3,2 (Fisch) (BCFWIN v. 2.17) 7,8 (l) (PCKOC v1.66) 3 828 mg/l (boues activées, OECD 209)
Informations produit: N° CAS: 6846-50-0	1-Isopropyl-2,2-diméthyltriméthylène diisobutyrate	
Poisson Cladocères Algues	LC50 (96 u) EC0 (48 u) EC50 (72 u)	> 6 mg/l (lepomis macrochirus, OECD 203) > 1,46 mg/l (daphnia magna, C.2) > 7,49 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201)
Comportement dans les stations d'épuration	EC20 (30 m)	-
Informations produit: N° CAS: 9046-01-9	polyoxyéthylène tridécyle éther phosphate	
Poisson Cladocères Algues	LC50 (96 h) EC0 (48 h) EC50 (72 h)	10 mg/l (brachydanio rerio) - -
Comportement dans les stations d'épuration	EC20 (30 m)	> 1 000 mg/l (boues activées, DIN EN ISO 8192)
Informations produit: N° CAS: 7087-68-5	Éthyl-diisopropylamine	
Poisson Cladocères Algues	LC50 (96 h) EC0 (48 h) EC50 (72 h)	69,7 mg/l (danio rerio, OECD 203) 28,1 mg/l (daphnia magna, OECD 202) 150 mg/l (pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201)
Bactéries	EC50 (3 h)	912 mg/l (boues activées, OECD 209)
Informations produit: N° CAS: 12788-93-1	Acide phosphorique, ester butylique	
Poisson Cladocères Algues	LC50 (96 h) EC0 (48 h) EC50 (72 h)	> 100 mg/l (oncorhynchus mykiss) > 100 mg/l (daphnia magna, OECD202) > 100 mg/l (desmodesmus subspicatus chodat, OECD 201)
Comportement dans les stations d'épuration	EC50	> 100 mg/l (boues activées)
Informations produit: N° CAS: 822-06-0	Diisocyanate d'hexaméthylène / 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène	
Poisson Cladocères Algues	LC0 (96 h) EC0 (48 h) EC50 (72 h)	≥ 82,8 mg/l (danio rerio, méthode UE C.1) ≥ 89,1 mg/l (daphnia magna, méthode UE C.2) > 77,4 mg/l (desmodesmus subspicatus, méthode UE C.3)
Bactéries	EC50 (3 h)	842 mg/l (boues activées, semblable à OECD209)
L'évaluation des risques écologiques ci-dessous est basée sur une évaluation des différents composants du produit.		



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
 Nom commercial: SketchPaint Boîte A
 Page: 19/23
 Version: 1.5

12.2. Persistance et dégradabilité	Contient de l'isocyanate, dont aucune biodégradation n'a été observée dans les conditions d'essai.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Il ne faut pas s'attendre à une accumulation significative dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Le produit a une solubilité limitée dans l'eau. Le produit réagit avec l'eau pour former une polyurée insoluble.
Pour plus d'informations écologiques. Informations générales:	-
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Le produit ne répond pas à tous les critères d'évaluation de la persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité et n'est donc pas considéré comme produit PBT ou vPvB.
12.6. Autres effets néfastes	Sans danger pour la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets	
Déchets de produit:	Neutraliser, voir la rubrique 6. Peut être amené à une usine d'incinération supervisée en conformité avec les réglementations locales. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Si cela est impossible, détruire dans une installation d'incinération agréée dans laquelle les gaz de combustion et d'autres produits de combustion toxiques sont lavés et neutralisés. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être versés dans les égouts ou rejetés dans les eaux de surface.
Code Eural pour les déchets:	08 04 09*. DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTST (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), DE MASTICS ET D'ENCRES D'IMPRESSION, déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses. Classés comme déchets dangereux. Selon le secteur industriel et le processus de production, d'autres codes EURAL peuvent être appliqués. Déchets dangereux selon la directive 2008/98/CE.
Emballages non nettoyés. Recommandation:	L'élimination doit être conforme aux réglementations en vigueur. Vider l'emballage avec soin. Ne pas contaminer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conteneur de déchets. Se conformer aux réglementations locales en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.
Code Eural pour l'emballage:	08 05 01 *. DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 20/23
Version: 1.5

L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), DE MASTICS ET D'ENCRES D'IMPRESSION non spécifiés autrement en 08; déchets d'isocyanates. Classés comme déchets dangereux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport.

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier).

Classe ADR/GGVSEB: -
Numéro d'identification du danger: -
Numéro ONU: -
Groupe d'emballage: -
Libellé: -
Marquage spécial: -
Désignation officielle de transport ONU: -
Code de restriction en tunnels: -
Note: Marchandise non dangereuse selon les réglementations en matière de transport.

Navigation intérieure ADN/ADR.

Classe ADN/R: -
Numéro ONU: -
Dangers pour l'environnement: -

Transport maritime IMDG.

Classe IMDG: -
Numéro ONU: -
Libellé: -
Groupe d'emballage: -
Quantité maximale: -
Numéro EMS: -
Arrimage et séparation: -
Polluant marin: -
Désignation officielle de transport: -

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR.

Classe ICAO/IATA: -
Numéro ONU: -
Libellé: -
Groupe d'emballage: -
Désignation officielle de transport: -

14.1. Numéro ONU NA.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
NA.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport
NA.

14.4. Groupe d'emballage NA.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 21/23
Version: 1.5

- 14.5. Dangers pour l'environnement NA.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
Aucune.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC
NA.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Réglementations nationales: -

Règlements et directives de l'UE qui affectent ce mélange (non encore mentionnés directement ou indirectement):

Directive 89/686/CEE	Équipement de protection individuelle (doit être remplacée à partir du 21 avril 2018 par le règlement (UE) 2016/425).
Directive 94/33/CE	Protection des jeunes au travail.
Directive 98/24/CE	Risques liés à des agents chimiques au travail.
Règlement (CE) 2009/552	Annexe XVII du règlement 1907/2009, diisocyanates dérivés du MDI pour les consommateurs (supplément du Règlement 2013/126).
Règlement (CE) 1907/2006	Annexe XV rapport de restriction, proposition de restriction (diisocyanates), ECHA / BAuA, 06 octobre 2016.
Règlement (CE) 2008/1272	Sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.
Règlement (UE) 2015/830	Règlement de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations.

Liste des phrases H et EUH associées mentionnées aux rubriques 2 et 3:

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.
H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 - Provoque des irritations cutanées.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 - Provoque de graves lésions des yeux.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 22/23
Version: 1.5

H330 - Mortel par inhalation.
H332 - Nocif par inhalation.
H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
H361fd - Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH204 - Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.
Aquatic Chronic - Danger pour le milieu aquatique, chronique.
Acute Tox. - Toxicité aiguë.
Eye Dam. - Lésions oculaires graves.
Eye Irrit. - Irritation sévère des yeux.
Flam. Liq. - Liquide inflammable.
Repr. - Toxicité pour la reproduction.
Skin Corr. - Corrosion cutanée.
Skin Irrit. - Irritation cutanée.
Skin Sens. - Sensibilisation cutanée.
STOT SE - Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.

Historique du document:

Imprimé le: 7 février 2019.
Edition précédente: 30 Novembre 2018, version 1.4.
Version: 1.5.
Modification: Modification de la classification des matières premières et des données supplémentaires sur les matières premières.

Source des informations:

-

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008:

Classification du mélange basée sur la méthode de calcul standard. Le n° CAS 12788-93-1 est classé dans la catégorie Carc. 2 en raison de l'absence d'impureté (phosphate de tributyle).

Les données présentées ici sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles. Le but de cette fiche de données de sécurité est de décrire les produits en fonction de leurs exigences en matière de sécurité. Les données n'impliquent aucune garantie concernant les propriétés du produit. Il incombe à l'utilisateur d'utiliser ce produit avec précaution et d'agir en tenant compte des lois et réglementations applicables.

SketchPaint Boîte A est une marque commerciale de MagPaint Europe B.V.

Abréviations et acronymes:

ADR:

Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission: 15 January 2019
Nom commercial: SketchPaint Boîte A
Page: 23/23
Version: 1.5

RID:	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA:	International Air Transport Association (Association du transport aérien international)
IATA-DGR:	règlements sur les marchandises dangereuses par l'« International Air Transport Association » (IATA)
OACI:	Organisation de l'aviation civile internationale
IT-OACI:	instructions techniques par l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (OACI)
P:	polluant marin
SGH:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CAS:	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
EC50:	Concentration efficace médiane
LC50:	Concentration létale médiane
LD50:	Dose létale médiane
OEL:	Limite d'exposition professionnelle
CSEO:	Concentration sans effet observé
vPvB:	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
EW:	Catalogue européen des déchets
TWA:	Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps), valeur limite associée à la valeur MAC
DNEL:	Niveau dérivé sans effet
DMEL:	Niveau dérivé avec effet minimum
PNEC:	Concentration prévisible sans effet



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 1/11
Version : 1.3

SECTION 1 : identification de la substance / du mélange et de la société / de l'entreprise.

1.1. Identifiant produit
Nom commercial : **SketchPaint Transparent Brillant Boîte B**
Synonymes : Peinture de tableau blanc - Peinture effaçable à sec

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
On peut écrire sur une surface lisse traitée avec SketchPaint avec la plupart des marqueurs de tableau blanc et effacer ensuite.
Composant d'un produit à deux composants.
Catégorie de produit : PROC19 (mélange à la main),
PROC10 (application au rouleau ou au pinceau).

1.3. Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité.
Fabricant: MagPaint Europe B.V.
Riezenweg 2
7071 PR Uft
PAYS-BAS
Tél. : +31 (0) 315 38 64 73
Fax : +31 (0) 315 74 52 00
Courriel : info@magpaint.com
Site Internet : www.magpaint.com

Fournisseur: Puag AG
Oberebenestrasse 51
CH-5620 Bremgarten 2
Tél. : +41 56 648 88 00
Fax: +41 56 648 88 60
Email: info@puag.ch
Site Web: www.puag.ch

Informations supplémentaires :
Personne de contact : Mike Poorthuis
Tél. : +31 (0) 315 38 64 73
Courriel : info@magpaint.com
Heures d'ouverture (jours ouvrables) : 9h00-17h00

1.4. Numéro d'appel d'urgence :
Pays-Bas : Centre antipoison national : +31 (0) 30 247 88 88
Belgique : Centre antipoison belge : +32 (0) 70 245 245
Royaume-Uni : UWIC : +44 (0) 29 204 16388
Suisse: Centre suisse d'information 145 (en Suisse)
toxicologique: +41 (0) 44 2 51 51 51

SECTION 2 : identification des dangers.

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Classification conforme au règlement (CE) N°1272/2008
NA.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 2/11
Version : 1.3

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger : -
Terme de signalisation : -
Mentions de danger : -
Précautions : -

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage : -

2.3. Autres dangers -

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : n°
vPvB : n°

SECTION 3 : composition / informations sur les composants.

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Description chimique : préparation comprenant le(s) composant(s) suivant(s) et d'autres composants non classés.

Ne contient aucun composant avec une classification ou une valeur limite.

Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16.

SECTION 4 : premiers secours.

4.1. Description des mesures de premiers secours

Informations générales : en cas de doute ou si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : irritation légère. Rincer abondamment les yeux avec de l'eau (pendant au moins 10 minutes) tout en maintenant les paupières ouvertes. Puis consulter immédiatement un médecin / ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau : retirer mécaniquement, laver abondamment avec de l'eau et du savon, appliquer généreusement la crème pour nettoyer la peau. Consulter un médecin en cas de douleur persistante ou de rougeurs.

Ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et donner deux verres d'eau à boire (ne jamais faire boire une personne inconsciente, en raison du risque d'étouffement). NE PAS provoquer de vomissement. En cas de symptômes : consulter un médecin.

En cas d'inhalation d'aérosol ou de vapeur à des concentrations élevées : transporter la personne à l'air frais, la garder au chaud, la laisser se reposer. Si des symptômes apparaissent (par exemple des difficultés respiratoires), il est nécessaire de consulter un médecin.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 3/11
Version : 1.3

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : aucun effet important ou danger critique connu.
En cas de contact avec la peau : par endommagement mécanique (particules) : rougeurs.
En cas de contact avec les yeux : par endommagement mécanique (particules) : irritations, rougeurs et douleurs.
Ingestion : irritations.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et des traitements particuliers nécessaires

Traitement médical supplémentaire : traitement symptomatique et de soutien, comme prescrit.

SECTION 5 : mesures de lutte contre les incendies.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : utiliser du CO₂, de la poudre ABC. Utiliser des jets d'eau pour des feux plus importants.

Moyens d'extinction inappropriés pour des raisons de sécurité : le jet d'eau direct peut être inefficace.

5.2. Dangers particuliers découlant de la substance ou de la préparation

Dangers particuliers : produit non classé comme inflammable. En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses et toxiques peuvent être libérées. Les produits de décomposition possibles sont les suivants : monoxyde de carbone et dioxyde de carbone. Le produit ayant réagi peut contribuer à l'incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection des pompiers : pour les sapeurs-pompiers, une protection de la bouche et du nez avec une alimentation en air autonome (appareil respiratoire) et des vêtements de protection (chimique) complets sont obligatoires. Faire appel à du personnel qualifié bien informé sur les dangers de ce produit. Après utilisation, nettoyer soigneusement le matériel (douche, nettoyage rigoureux et vérification des vêtements).

Informations complémentaires : si des contenants fermés sont exposés au feu, les refroidir à l'eau.

SECTION 6 : mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle.

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle approprié, y compris des lunettes de sécurité, des vêtements de protection individuelle et des gants résistants aux produits chimiques lors du nettoyage des déversements. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Si des quantités importantes sont libérées dans l'environnement, informer les autorités locales. Ne pas laisser pénétrer dans le sol ou les nappes souterraines.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 4/11
Version : 1.3

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	contenir et recueillir les déversements avec des matériaux absorbants non combustibles, p. ex. sable, terre, vermiculite, terre de diatomées, et placer dans un récipient approprié. Laver la zone de déversement avec de l'eau et du détergent.
6.4. Référence à d'autres sections	Informations concernant la manipulation sans risque - voir la section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle - voir la section 8. Informations concernant l'élimination - voir la section 13.

SECTION 7 : manipulation et stockage.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans risque Manipulation :	lors de la manipulation, respecter les mesures de précaution habituelles pour les produits chimiques. Ne pas respirer les vapeurs. Les opérateurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire et de fumer. Le matériau contient des composants solides en tant que charges ; mélanger avant utilisation. Partie d'un produit à deux composants. Ne pas diluer ou mélanger avec d'autres produits (de type peinture).
7.2. Conditions pour la sécurité du stockage, y compris d'éventuelles incompatibilités Stockage :	conserver le contenant bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Les contenants entamés doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Tenir éloigné de la lumière directe du soleil, empêcher l'humidité de pénétrer en gardant les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.
Exigences concernant les lieux de stockage et les récipients :	de préférence, garder dans l'emballage d'origine.
Matériau d'emballage, approprié :	emballage d'origine. Boîte fermée, en métal verni ou en plastique.
Matériau d'emballage inadapté :	zinc, aluminium.
Informations sur le stockage dans une installation de stockage commune :	aucune donnée spécifique disponible.
Autres indications sur les conditions de stockage :	température de stockage recommandée 1 - 49 °C.
7.3. Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) :	pas d'autres informations associées disponibles.

SECTION 8 : contrôles de l'exposition / protection individuelle.

8.1. Paramètres de contrôle Aucune limite d'exposition établie.	
8.2. Contrôles de l'exposition Remarque :	le matériau fait partie d'un système à deux composants. Pour les contrôles de l'exposition, voir également la section 8 de la fiche de données de sécurité de SketchPaint can A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 5/11
Version : 1.3

Protection individuelle :	ne pas fumer, manger ou boire pendant le travail. Porter un vêtement de protection approprié (de préférence en coton).
Protection de la bouche et du nez :	obligatoire dans les zones de travail insuffisamment ventilées. Porter un appareil respiratoire autonome approprié en cas de ventilation insuffisante ou si les règlements de l'entreprise l'exigent.
Peau et corps : 	porter des vêtements de protection (combinaisons, en coton épais de préférence ou des vêtements de protection jetables), des gants et une protection des yeux / du visage. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Entreposer les vêtements de travail séparément. Ne pas utiliser de solvants ou de diluant.
Mains : 	se laver les mains (et / ou le visage) soigneusement avant les pauses et à la fin du travail. Porter des gants de protection si un contact avec la peau risque de se produire (EN 374). Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales. Pour une utilisation prolongée ou répétée : porter des gants de caoutchouc nitrile (épaisseur 0,4 mm) ou butyle (épaisseur 0,7 mm). Le chlorure de polyvinyle (PVC) (épaisseur 0,7 mm) et le polyéthylène stratifié (PE stratifié, épaisseur 0,1 mm) ne conviennent pas. Les gants contaminés doivent être remplacés. Des crèmes protectrices peuvent être appliquées pour protéger la peau exposée. Cependant, ne pas utiliser ces crèmes après l'exposition. En cas de contact avec un produit à deux composants qui vient de finir de réagir, l'utilisation de gants résistants aux produits chimiques est recommandée.
Yeux : 	lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166). Douche oculaire.
Procédures de mesure :	afin d'établir la conformité avec une limite d'exposition et afin d'établir que l'exposition est correctement contrôlée, il peut être nécessaire de déterminer la concentration des substances dans la zone d'inhalation ou dans l'espace de travail général.
Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement :	ne pas disperser les résidus de produits dans l'environnement.

SECTION 9 : propriétés physiques et chimiques.

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

Apparence

Forme :	liquide.
Couleur :	blanc.
Odeur :	légèrement irritante.
Seuil olfactif :	non déterminé.
valeur du pH :	7,5 - 7,8.
Changement d'état	



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 6/11
Version : 1.3

Point de fusion / intervalle de fusion :	non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	non déterminé.
Point éclair :	> 100 ° C.
Inflammabilité (solide, gaz) :	non déterminée.
Température d'auto-inflammation :	non déterminée.
Limites d'explosibilité	
Inférieure :	non déterminée.
Supérieure :	non déterminée.
Pression de vapeur :	non déterminée.
Densité de vapeur :	non déterminée.
Densité relative :	1,02 - 1,05 (eau = 1).
Taux d'évaporation :	non déterminé.
Solubilité dans l'eau :	facilement soluble.
Coefficient de partage (n-octanol / eau) :	non déterminé
Viscosité	
Dynamique :	non déterminée.
Cinématique :	70 - 75 KU à 25 °C (viscosimètre Stormer, méthode ASTM D-562).
Propriétés explosives :	non déterminé.
Propriétés comburantes :	non déterminé.
9.2. Autres informations	Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : stabilité et réactivité.

10.1. Réactivité	Aucune donnée spécifique disponible.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans des conditions normales.
Décomposition thermique / Conditions à éviter :	aucune donnée spécifique disponible.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune donnée spécifique disponible.
10.4. Conditions à éviter	Éviter les températures élevées et basses (perte de qualité).
10.5. Matières incompatibles	Aucune donnée spécifique disponible.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Peu probables à la température de stockage recommandée et dans des conditions normales d'utilisation. En cas de combustion : formation de gaz / vapeurs toxiques et corrosifs : monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée.

SECTION 11 : informations toxicologiques.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques
Toxicité aiguë des composants.
Aucune donnée.
L'évaluation des risques pour la santé ci-dessous est basée sur une évaluation des différents composants du produit.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 7/11
Version : 1.3

Effet irritant primaire.	
Effets sur les yeux :	par endommagement mécanique (particules) : irritations, rougeurs et douleurs.
Effets sur la peau :	par endommagement mécanique (particules) : rougeurs.
Effets chroniques :	non classifié.
Mutagenicité sur les cellules reproductrices :	non classifié.
Reprotoxicité et toxicité sur le développement :	non classifié.
Sensibilisation :	non classifié.
Effets CMR (cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques) :	non classifié.
Autres informations :	aucune autre information importante disponible.

SECTION 12 : informations écologiques.

12.1. Toxicité
Écotoxicité des composants.
Aucune donnée.

L'évaluation des risques écologiques ci-dessous est basée sur une évaluation des différents composants du produit.

12.2. Persistance et dégradabilité : aucune donnée disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il ne faut pas s'attendre à une accumulation significative dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol le produit est (partiellement) soluble dans l'eau.

Pour plus d'informations écologiques.
Informations générales : -

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Le produit ne répond pas à tous les critères d'évaluation de la persistance, de la bioaccumulation et de la toxicité et n'est donc pas considéré comme produit PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes Sans danger pour la couche d'ozone.

SECTION 13 : considérations relatives à l'élimination.

13.1. Méthodes de traitement des déchets
Déchets du produit : peuvent être amenés à une usine d'incinération supervisée en conformité avec les réglementations locales. La production de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. Si cela est impossible, détruire dans une installation d'incinération agréée dans laquelle les gaz de combustion et d'autres produits



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
 Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
 Page : 8/11
 Version : 1.3

Code EURL pour les déchets :	de combustion toxiques sont lavés et neutralisés. Les déchets, même en petites quantités, ne doivent jamais être versés dans les égouts ou rejetés dans les eaux de surface. 08 01 12. DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE REVÊTEMENTS (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), DE MASTICS ET D'ENCRE D'IMPRESSION, déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité), déchets de peintures et vernis autres que ceux mentionnés au 08 01 11. Selon le secteur industriel et le processus de production, d'autres codes EURL peuvent être appliqués.
Emballages non nettoyés. Recommandation :	l'élimination doit être conforme aux réglementations en vigueur. Vider l'emballage avec soin. Ne pas contaminer le sol, l'eau ou l'environnement avec le conteneur de déchets. Se conformer aux réglementations locales en matière de valorisation ou d'élimination des déchets.
Code EURL pour l'emballage :	20 01 27*. DÉCHETS MUNICIPAUX ET DÉCHETS COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET INSTITUTIONNELS SIMILAIRES, Y COMPRIS FRACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT, peintures, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses. Classés comme déchets dangereux.
Code de déchet (CH): Élimination du produit	Code de déchet selon l'ordonnance du code de déchet selon l'Ordonnance sur les listes de déchets de l'UVEK (RS 814.610.1): 08 01 12 (déchets de peinture et de vernis autres que ceux mentionnés au 08 01 11)
Emballages contaminés	Code de déchets selon l'Ordonnance sur les listes de déchets de l'UVEK (RS 814.610.1): 20 01 28 (peintures, encres d'imprimerie, adhésifs et résines artificielles autres que ceux visés à l'article 20 01 27)
Informations supplémentaires	Le code de déchet peut différer des informations ci-dessus.

SECTION 14 : informations relatives au transport.

Transport terrestre ADR/RID (transfrontalier).
 Classe ADR/GGVSEB : -
 Numéro d'identification du danger : -
 Numéro ONU : -
 Groupe d'emballage : -
 Libellé : -
 Marquage spécial : -
 Désignation officielle de transport ONU : - -
 Code de restriction en tunnels : -
 Note : marchandise non dangereuse selon les réglementations en matière de transport.

Navigation intérieure ADN/ADR.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
 Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
 Page : 9/11
 Version : 1.3

Classe ADN/R :	-	
Numéro ONU :	-	
Dangers pour l'environnement :	-	
Transport maritime IMDG.		
Classe IMDG :	-	
Numéro ONU :	-	
Libellé :	-	
Groupe d'emballage :	-	
Quantité maximale :	-	
Numéro SME :	-	
Arrimage et séparation :	-	
Polluant marin :	-	
Désignation officielle de transport :	-	
Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR.		
Classe ICAO/IATA :	-	
Numéro ONU :	-	
Libellé :	-	
Groupe d'emballage :	-	
Désignation officielle de transport :	-	
14.1. Numéro ONU	NA.	
14.2. Désignation officielle de transport ONU		NA.
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		NA.
14.4. Groupe d'emballage	NA.	
14.5. Dangers pour l'environnement		NA.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Aucune.	
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au code IBC	NA.	

SECTION 15 : mentions réglementaires.

15.1. Réglementations / législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 Substance ou mélange
 Règlements nationaux:
 WGK: Classe de danger 2 d'eau (annexe 4 VwVwS (Allemagne)): (2)
 polluant de l'eau.
 TA-aérien: -
 Réglementations et directives de l'UE concernant ce mélange (auparavant ni direct ni indirect dessus):



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
 Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
 Page : 10/11
 Version : 1.3

Directive 89/686 / CEE	Équipement de protection individuelle (à remplacer par la Directive UE 2016/425 du 21 avril 2018).
Directive 98/24 / CE	Danger des agents chimiques au travail.
Directive 2004/42 / CE	concernant la limitation des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certaines peintures et vernis.
Règlement (CE) 2008/1272	Teneur en COV: zéro / faible.
Règlement (UE) 2015/830	sur la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges.
	de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n °. 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques (REACH).
15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
Règles spécifiques CH et des règlements qui doivent être pris en compte:	la réduction des risques chimiques, ORRChim (RS 814.81) Ordonnance sur les accidents, StFV (SR 814.012) Règlement sur le transport des déchets, Veva (SR 814610) Ordonnance sur le contrôle de la pollution atmosphérique, LRV (SR 814.318.142.1) Limites d'exposition professionnelle, Suva no. 1903 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) Jungendarbeitsschutzverordnung, ArGV 5 (SR 822115) Règlement EDP sur le travail dangereux avec les adolescents (RS 822.115.2) Composés organiques volatils Stockage de substances dangereuses - Guide pratique - publié par les ministères de l'environnement des cantons en Suisse du nord-ouest, Janvier 2018

SECTION 16. Autres renseignements.

Liste des phrases H et EUH associées mentionnées aux sections 2 et 3 :
 NA.

Historique du document : Imprimé le : 7 February 2019.
 Édition précédente : 19/02/18, version 1.1.
 Version : 1.3.
 Modification : Section 1, 8, 13, 15 adaptée à la réglementation suisse.

Source des informations : -

Classification selon le règlement (CE) no 1272/2008 : -



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date d'émission : 7 Mars 2018
Nom commercial : SketchPaint Transparent Brillant Boîte B
Page : 11/11
Version : 1.3

Les données présentées ici sont basées sur les connaissances et l'expérience actuelles. Le but de la présente fiche de données de sécurité est de décrire les produits en fonction de leurs exigences en matière de sécurité. Les données n'impliquent aucune garantie à l'égard des propriétés du produit. Il incombe à l'utilisateur d'utiliser ce produit avec soin et d'agir en tenant compte des lois et réglementations en vigueur.

SketchPaint Transparent high gloss can B est une marque de MagPaint Europe B.V.

Abréviations et acronymes :

ADR :	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route
RID :	Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG :	International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international des marchandises dangereuses)
IATA :	International Air Transport Association (Association du transport aérien international)
IATA-DGR :	règlements sur les marchandises dangereuses par l'« International Air Transport Association » (IATA)
OACI :	Organisation de l'aviation civile internationale
IT-OACI :	instructions techniques par l'« Organisation de l'aviation civile internationale » (OACI)
P :	polluant marin
SGH :	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
CAS :	Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)
EC50 :	Concentration efficace médiane
LC50 :	Concentration létale médiane
LD50 :	Dose létale médiane
OEL :	Limite d'exposition professionnelle
CSEO :	Concentration sans effet observé
vPvB :	Très persistant et très bioaccumulable
PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
EWC :	Catalogue européen des déchets
TWA :	Time-Weighted Average (moyenne pondérée dans le temps), valeur limite associée à la valeur MAC
DNEL :	Niveau dérivé sans effet
DMEL :	Niveau dérivé avec effet minimum
PNEC :	Concentration prévisible sans effet